
Date de Convocation
17/03/2025
Date d’Affichage
18/03/2025

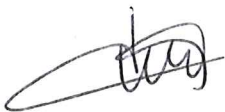
**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	17
Présents	11
Votants	15

OBJET :

**Approbation du compte
de gestion 2024**

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19h00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT
Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Gilles
RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Jean-Michel
HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Emmanuelle
AUMARD, Anne DAMIE, Aurore PENNORS
Absent ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Anne
SEILLE, Xavier GIRARD, Emilie VANDERBAUWEDE
Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le compte
de gestion du comptable correspond en tous points au compte
administratif. Par conséquent, il propose de prendre la
délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

- après s’être fait présenter les budgets primitifs et
supplémentaires de l’exercice 2024 et les décisions
modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et
celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de
recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion
dressé par le receveur accompagné des états de
développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif,
l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des
restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de
l’exercice 2024,

- après s’être assuré que le receveur a repris dans ses
écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de
l’exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et
celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a
procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit
de passer dans ses écritures,

1 – statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er
janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives
à la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2024 en
ce qui concerne les différentes sections budgétaires et
budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- - déclare que le compte de gestion dressé pour
l’exercice 2024 par le receveur, visé et certifié
conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni
réserve de sa part.

Fait et délibéré à Ennevelin, le 25 mars 2025
Le Maire, Michel DUPONT

